



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7528^e séance

Mardi 6 octobre 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/732)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour remercier, à titre personnel et au nom du Conseil, le Président sortant et la délégation russe, pour l'excellent travail réalisé, non seulement par le chef de la Mission russe, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, mais également par toute son équipe. En fin de compte, le travail du Conseil de sécurité est un travail d'équipe, celui des équipes des 15 membres de cet organe principal et important de l'ONU. Par ailleurs, ils se sont fort bien acquittés de leur tâche durant ce mois spécial, au cours duquel la présidence du Conseil a coïncidé avec l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et l'important Sommet au cours duquel a été adopté le programme de développement pour les 15 prochaines années.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/732)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/732, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Hamdi.

M. Hamdi : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité pour présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/732). Aujourd'hui, je voudrais donner au Conseil de sécurité un aperçu sur l'évolution de

la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité, ainsi qu'un résumé des actions et efforts en cours en vue de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

La signature de l'Accord par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), dont j'avais rendu compte lors de mon dernier exposé (voir S/PV.7468), a marqué le début de la phase de mise en œuvre de l'Accord de paix. Immédiatement après le 20 juin, l'Algérie, en tant que chef de file de la médiation internationale, a officiellement lancé le Comité de suivi de l'accord. Depuis, le Comité de suivi de l'accord a tenu cinq séances et établi ses règles de procédure. Lors de sa troisième réunion, le Comité de suivi de l'accord a mis en place ses quatre sous-comités. À sa quatrième séance, le Gouvernement malien a présenté un plan d'action pour la mise en œuvre de l'accord de paix, comportant un plan d'urgence pour la période intérimaire.

À cet égard, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est en train d'élaborer un plan de reconfiguration en ligne avec le mandat confié par le Conseil destiné soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix. En outre, cette structure établie dans le cadre des ressources existantes fournira un appui technique, administratif et logistique au Comité de suivi de l'accord et à ses sous-comités. Ces efforts seront menés en étroite coordination et en synergie avec toutes les composantes de la Mission et du système des Nations Unies.

Lors de mon dernier exposé, j'avais indiqué que le chemin vers la paix et la mise en œuvre de l'Accord serait jonché d'obstacles. Et il l'est en effet. Les difficultés rencontrées ont été plus importantes et ont surgi plus tôt que prévu. Le calendrier de mise en œuvre a subi de graves revers au cours des trois mois qui ont suivi le parachèvement de la signature de l'accord de paix, le 20 juin. Ceux-ci ont été principalement provoqués par de fréquentes violations du cessez-le-feu, dans un contexte caractérisé par les actions des groupes terroristes et des activités liées au trafic transnational illicite. Les violations du cessez-le-feu ont limité les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. Du temps précieux a été perdu, comme évoqué lors de la réunion ministérielle du 1^{er} octobre sur le processus de paix malien, tenue en marge de l'Assemblée générale.

La prise de contrôle par la Plateforme d'Anéfis le 17 août a constitué une violation flagrante de l'accord de paix et conduit la CMA à suspendre sa participation au sein du Comité de suivi. Tout progrès sur des questions

cruciales, notamment relatives au cantonnement, a été arrêté.

Alors que la Plateforme était présente dans Anéfis, la CMA a étendu sa présence dans des zones de la région de Tombouctou, également en violation de l'Accord. Après le retrait de la Plateforme d'Anéfis, à la mi-septembre, ses forces ont pris des positions plus au nord. Ces mouvements ont accru les tensions avec la CMA et abouti à des affrontements dans les environs d'In-Khalil, pas loin de la frontière algérienne.

(l'orateur poursuit en anglais)

Durant toute cette période, la MINUSMA a mené des efforts politiques et militaires pour surmonter ces problèmes. Premièrement, des ressources militaires ont été mobilisées pour protéger les civils à Kidal et à Anéfis. Deuxièmement, les efforts visant à passer au crible les mouvements de groupes armés se sont intensifiés. Troisièmement, et surtout, pour faire face aux violations du cessez-le-feu, qui aboutissent souvent à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, j'ai exercé mes bons offices pour convaincre les parties de tenir leurs engagements et d'éviter une escalade des tensions.

Il convient notamment de signaler que, le 28 août, le Président Keïta a exhorté la Plateforme à se retirer inconditionnellement d'Anéfis. Ses efforts résolus, associés à ceux déployés par la MINUSMA et le reste de la communauté internationale, ont réussi à convaincre la Plateforme de se retirer de manière inconditionnelle. Le retour de la CMA à Anéfis, le 18 septembre, n'a pas été coordonné dans le cadre de la Commission technique mixte de sécurité, comme le souhaitait la médiation internationale. Le retour de la CMA à Anéfis, bien qu'il soit justifié en vertu des dispositions du plan de désengagement, a inutilement avivé les tensions à un moment où l'objectif prioritaire était de veiller à ce que les parties suivent de nouveau « la logique de l'accord de paix ».

Quand des affrontements ont éclaté près d'In-Khalil, non loin de la frontière algérienne, début septembre, la MINUSMA a vraiment craint que cela n'aboutisse à la fin du processus de paix. Face à cette situation, j'ai pris contact avec les responsables de la CMA et de la Plateforme et les ai rencontrés séparément pour trouver une solution. Le 23 septembre, j'ai aidé à organiser une réunion conjointe des responsables de la Plateforme et de la CMA à Bamako pour sortir de l'impasse politique. Pour cela, la MINUSMA a dû,

pour la première fois, réunir les hauts gradés des deux mouvements. À cette réunion, les parties ont convenu de ce qui suit.

Elles ont accepté, premièrement, de mettre fin aux hostilités, y compris le déploiement d'effectifs militaires à des fins de provocation; deuxièmement, de revenir, sur le principe, à leurs positions de départ adoptées avant la signature de l'accord de paix, le 20 juin; troisièmement, de reprendre le processus de paix, y compris la participation au Comité de suivi de l'accord et à ses sous-comités; quatrièmement, d'autoriser la circulation des personnes non armées. Enfin, les parties ont toutes accepté de poursuivre le dialogue entre les communautés et de régler les problèmes de manière pacifique.

Je suis heureux de signaler que le cessez-le-feu et les termes de ces accords sont maintenant respectés. La CMA et la Plateforme ont poursuivi le dialogue et participé, avec des ministres du Gouvernement, à une visite conjointe à Anéfis, les 27 et 28 septembre.

Les difficultés rencontrées ces deux derniers mois montrent l'importance d'une action internationale résolue pour éviter une aggravation de la situation et relancer le processus de paix. Elles indiquent également qu'il faut faire avancer sans tarder les travaux des institutions créées en application de l'accord de paix. La communauté internationale, de concert avec la MINUSMA qui joue un rôle clef, doit continuer de participer aux efforts politiques visant à désamorcer les tensions. Il est particulièrement urgent de faire progresser le processus de cantonnement, ce qui est effectivement en cours. Les missions de reconnaissance des sites de cantonnement proposés par la Plateforme sont en cours. Dès que la CMA aura proposé des sites, des missions de reconnaissance semblables seront effectuées.

Ces derniers mois, des malfaiteurs, ainsi que des éléments opportunistes, se sont livrés à des actes de pillage et de banditisme. Cela fait naître un sentiment d'insécurité et de peur dans la population, tout en entamant la confiance dans le processus de paix. Dans certains cas, des appels ont été lancés en faveur de la constitution de groupes d'autodéfense, ce qui risquerait ultérieurement de créer de nouveaux problèmes. Aujourd'hui, la priorité consiste à rétablir la confiance entre les parties maliennes et à promouvoir la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité. À cette fin, la MINUSMA est favorable à la tenue d'une conférence d'entente nationale, que le Gouvernement malien devra organiser. L'indemnisation des victimes de

violations des droits de l'homme et du droit humanitaire est essentielle pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale. Les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international doivent rendre compte de leurs actes. Je salue la volonté des autorités maliennes de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle, et je demande instamment que ce processus soit plus transparent et plus ouvert, les victimes devant être au cœur du débat.

En vue de renforcer la sécurité, la MINUSMA s'efforce de déployer des drones à plus longue portée. Elle espère également libérer des effectifs auparavant chargés de protéger les voies d'approvisionnement par le déploiement d'un bataillon de combat spécialisé dans la protection des convois. Cela permettrait à la Mission d'étendre sa présence dans des zones clés du nord du pays et de prendre des mesures dissuasives en temps voulu dans le cadre de son mandat.

J'exhorte également les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à fournir des éléments bien équipés afin que la MINUSMA puisse atteindre les niveaux de force et de police autorisés. Pour assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes au sein de la Mission, nous encourageons les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à inclure des femmes dans leurs contingents. Le déploiement d'observateurs militaires qui devraient, pour la plupart, être opérationnels à la mi-octobre, facilitera les activités de surveillance et de signalement des violations du cessez-le-feu. Compte tenu de l'expérience récente, de telles informations pourraient servir de base à des discussions sur l'application de sanctions à ceux qui veulent faire échouer le processus de paix.

Je tiens à souligner l'importance des déclarations faites par le Conseil dans lesquelles il appuie la MINUSMA et son rôle dans la mise en œuvre du processus de paix. J'accueille avec satisfaction les conclusions sur lesquelles a débouché la réunion consultative ministérielle sur le processus de paix malien, qui a pris note de la disposition du Conseil de sécurité à envisager l'imposition de sanctions ciblées contre ceux qui entravent ou menacent l'application de l'Accord.

Il faut absolument faire en sorte que la population touche rapidement les dividendes de la paix, en particulier dans les zones touchées par le conflit. La MINUSMA s'est efforcée d'améliorer l'accès à l'eau, a appuyé l'expansion du système de distribution

d'électricité, a veillé à ce que les enfants dont la scolarité a été interrompue par le conflit retournent à l'école et a encouragé le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés dans leur localité d'origine. À cet égard, je salue les efforts déployés par le Gouvernement, en coopération avec la MINUSMA, pour aider les enfants de Tombouctou et de Gao à retourner à l'école. À Kidal, les enfants devraient reprendre le chemin de l'école au milieu de ce mois.

Il est en outre impératif de faire participer activement la société civile, y compris les femmes, les jeunes et les chefs traditionnels, à cette phase de mise en œuvre afin d'assurer une large adhésion à l'accord de paix. La MINUSMA est fermement déterminée à faire mieux connaître l'accord de paix, en partenariat avec la société civile.

Bien que nous déplorions les retards pris dans l'application de certaines dispositions de l'Accord, il faut souligner que l'action concertée de la MINUSMA, du Gouvernement malien et de la médiation internationale a permis d'amener les parties à obéir de nouveau à la logique de l'accord de paix. Je prends également note de la décision prise récemment par les autorités maliennes de reporter les élections locales. Ce report donne une occasion de faire correspondre le calendrier électoral aux dispositions figurant dans l'accord de paix.

Enfin, le processus de paix a été relancé. Il n'en reste pas moins qu'il faudra faire preuve de vigilance, car le processus de paix demeure fragile. J'ai la ferme conviction que c'est en œuvrant à l'application de l'Accord, par un appui constant au Gouvernement, que l'on offre au Mali le meilleur moyen de relever ses multiples défis.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Mali.

M. Kassé (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, le Royaume d'Espagne, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre et, en même temps, de saluer la délégation russe pour la manière remarquable avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keïta, et du peuple et du Gouvernement maliens, je tiens à rendre un vibrant hommage aux hommes et aux femmes de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), sous la direction de M. Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA.

Dans le cadre de la recherche de solutions à la crise malienne, nous avons toujours grand plaisir à saluer les efforts du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale et Présidente du Comité de suivi de l'accord, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, de la France, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Nigéria, du Niger, du Tchad et des États-Unis d'Amérique.

Avant d'aller plus loin, je m'incline pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, nationales comme étrangères, de la crise malienne.

La délégation du Mali prend acte du rapport du Secrétaire général à l'examen (S/2015/732), consacré à l'évolution de la situation dans notre pays, et salue le Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation dudit rapport.

Depuis la signature, en mai et en juin derniers, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le Gouvernement malien s'est attelé, avec l'appui de ses partenaires, à sa mise en œuvre. Au nombre des progrès réalisés, je voudrais citer les actions suivantes.

Premièrement, l'adoption en Conseil des ministres, courant juin, des textes de création des agences de développement régional, en application de l'article 40 de l'Accord; deuxièmement, la mise en place d'un dispositif national de coordination de la mise en œuvre de l'Accord sous le haut patronage du Premier Ministre, chef du Gouvernement, afin de mieux coordonner les actions des différentes administrations de l'État appelées à intervenir dans la mise en œuvre de l'Accord; troisièmement, la mise à la disposition du Comité de suivi de l'accord d'un siège dont les travaux de rénovation vont bientôt débiter et dont le Gouvernement va contribuer à la prise en charge des coûts y afférents; quatrièmement, la décision du Gouvernement de reporter les élections locales et régionales dans un souci d'apaisement et pour permettre une préparation inclusive et la participation de tous les acteurs concernés; c'était une demande forte des partis politiques et de la société civile de notre pays; et cinquièmement, la nomination, courant août, du Président de la Commission vérité,

justice et réconciliation, conformément aux dispositions de l'article 46 de l'Accord; la nomination des autres membres de cette Commission suivra incessamment.

Toujours au titre des initiatives et actions entreprises par le Gouvernement, je voudrais souligner le maintien et le renforcement du dialogue au sein du Comité de suivi de l'accord et en dehors. C'est ainsi que le Gouvernement a initié de nombreuses rencontres avec toutes les parties prenantes au processus pour anticiper les difficultés et contribuer à les résoudre chaque fois qu'elles se sont produites. En témoigne le déplacement de trois membres du Gouvernement à Anéfis, dans la région de Kidal, en accord avec toutes les parties, entre les 25 et 29 septembre, en vue de mettre fin aux affrontements sur le terrain et de constituer des commissions de sensibilisation des populations et des groupes armés pour le retour de la paix et de la réconciliation dans les trois régions. Il est prévu dans les semaines à venir une réunion de signature d'un pacte de paix intra et intercommunautaire, qui sera contresigné par le Gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement a tenu en septembre une rencontre à Bamako avec les représentants des réfugiés du camp de M'bera en Mauritanie pour des échanges sur les moyens de diligenter leur retour au pays.

Parallèlement aux actions que je viens de citer, le Gouvernement malien travaille à la fourniture des dividendes de la paix aux populations affectées. Déjà l'ouverture des écoles est effective à Gao et à Tombouctou depuis le 1^{er} octobre. Et je suis particulièrement heureux d'annoncer la réouverture des écoles à Kidal, prévue pour la mi-octobre, c'est-à-dire dans quelques jours, et ce, après trois longues années de fermeture des classes dans cette région. S'y ajoute la riposte anti-paludisme qui a commencé le 1^{er} octobre dans la même région de Kidal.

Toujours au titre des progrès et pour favoriser l'apaisement, le Gouvernement a pris des mesures de confiance. Ainsi, il a procédé à un échange de personnes détenues du fait de la crise avec les mouvements armés, en partenariat et avec l'appui de la MINUSMA, de l'opération française Barkhane et des organisations des droits de l'homme. Cette opération a concerné 16 militaires des forces armées maliennes et 32 des groupes armés. Une autre vague de libération est prévue dans les tous prochains jours.

Aussi, en application de l'article 38 de l'Accord, le Gouvernement a procédé à l'élaboration et à la présentation au Comité de suivi de l'accord, d'un plan

d'action global de mise en œuvre de l'Accord et d'un plan d'urgence pour la période intérimaire, qui inventorient l'ensemble des activités prévues dans l'Accord, ainsi que les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de ces plans d'action. La mise en œuvre de ces plans d'urgence, déjà finalisés avec les mouvements armés et les partenaires techniques et financiers du Mali, commence dès ce mois d'octobre.

Enfin, dans l'optique d'une meilleure appropriation du processus de paix par l'ensemble du peuple malien, le Gouvernement a initié une stratégie de communication ciblant des acteurs institutionnels et non institutionnels, notamment à travers plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation.

L'optimisme suscité par la signature et le début de la mise en œuvre de l'Accord est malheureusement tempéré, depuis quelques mois, par la persistance d'un certain nombre de menaces et de défis à relever. Au nombre de ces défis, je voudrais citer le terrorisme, le narcotrafic et toutes les autres formes de crime organisé dans la région sahélo-saharienne. Les activités criminelles des groupes terroristes et des narcotrafiquants ciblent indistinctement les paisibles populations civiles, les forces armées maliennes, les forces internationales de la MINUSMA et de la France, avec leur lot de morts, de blessés et de dégâts matériels. Ces menaces, qui ont un caractère transfrontalier, concernent tous les pays du Sahel, voire au-delà. C'est donc le lieu d'appeler à nouveau le Conseil de sécurité à soutenir la décision des chefs d'État membres du Processus de Nouakchott portant sur la création d'une force d'intervention rapide.

Les lenteurs observées dans le processus de mise en œuvre de l'Accord sont essentiellement liées à la poursuite des incidents sur le terrain et aux multiples violations du cessez-le-feu par certains acteurs pourtant signataires de l'Accord. Le Gouvernement a toujours condamné ces violations de l'Accord et demandé des enquêtes indépendantes pour situer les responsabilités, en vue de sanctionner les auteurs. Cependant, je voudrais souligner avec force que ces incidents ne doivent pas servir aux mouvements armés signataires de l'Accord de prétexte pour prendre le processus de paix en otage.

Au contraire, ces incidents rappellent la nécessité et l'urgence de procéder à l'activation des mécanismes sécuritaires prévus par l'Accord, en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des violations du cessez-le-feu. Il s'agit notamment du Mécanisme opérationnel de coordination et de la Commission technique mixte de

sécurité et de leur opérationnalisation. À l'évidence, ces incidents rappellent la nécessité urgente de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives au cantonnement, à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, dont le sous-comité est coprésidé par l'ONU.

Un autre défi majeur réside dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Dans cette perspective, le Gouvernement a prévu, sur le collectif budgétaire de 2015, la somme de 11,4 milliards de francs CFA, soit plus de 19 millions de dollars, – notamment pour les actions d'urgence durant la période intérimaire, telles que l'action humanitaire, le retour des réfugiés et des déplacés, entre autres.

De même, le Gouvernement a planifié sur les cinq années à venir, pour honorer ses engagements découlant de l'Accord, une allocation budgétaire beaucoup plus importante, dont l'annonce sera faite au cours de la conférence prévue au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le 22 octobre prochain à Paris.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés à participer massivement à cette conférence de mobilisation des partenaires pour le financement du développement du Mali, et à faire des annonces substantielles à la hauteur des enjeux de la paix et de la sécurité au Mali, au Sahel et dans le reste du monde.

Pour terminer, je voudrais réitérer la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures prévues par l'Accord en matière de sécurité, et inviter la communauté internationale à renforcer le leadership du Gouvernement malien dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.